

Le Président de la République
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU l'Ordonnance n°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret n°78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le Décret n°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret n°78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU la Loi n°65-29 du 14 Août 1965, portant refonte des Lois n°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, instituant l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n°72-72 du 4 Avril 1972, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret n°72-73 du 4 Avril 1972, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National de la République Populaire du Bénin. ;
- Sur proposition du Camarade Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées et promues, à titre exceptionnel et étranger, au Grade d'Officier dans l'Ordre National du Bénin, pour les éminents services rendus à la République Populaire du Bénin, les Personnalités Cubaines dont les noms suivent, pour prendre rang du 7 Novembre 1979 :

- M.M. - Abelardo Buch Lopez
Docteur
- Charles Magrans Buch
Néphrologue-Clinique
- Reynaldo Manalich Comas
Néphrologue-Clinique
- Adalberto Rodríguez Lopez
Urologue
- Jorge P. Alfonso Guerra
Néphrologue-Clinique
- Miguel Almaguer Lopez
Néphrologue-Epidémiologue

- M.M. - José Manuel de Dios Vidal
Chirurgien
- Océo Oscar Fernandez Florès
Néphrologue-Clinique
- Sergio Arcé Bustabad
Néphrologue-Immunologue
- Alfredo Gomez Sampéro
Urologue
- Antonio Aguilar Vargas
Directeur-Adjoint des Affaires
Administratives du CC/PCC
- Roberto Garrido Menendez
Département Général des Relations
Extérieures du CC/PCC
- Brigido Santiago Montès de Oca
Commandant

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 décembre 1979

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU -

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.,

M. S. COULIBALY -

Ampliations : PR 8 CC/PRPB 4 CNR 4 Ministères 15 Gde Chanc. 100
CS 4 SGG 4 IGE 4 Procureur Gl. 4 EMG/FAP 6 CAB/MIL 4 DPE 2
INSAE 2 DCCT 1 SPD 1 ONEPI 2 JORPB 2 Intéressés 13. -